

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 08 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands		Numéro de permis 2021085	
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 48	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté la conformité du ratio pour les enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés :

- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.
- Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvent dans la garderie sont rangés sous clé dans la conciergerie de l'école et hors de portée des enfants.
- Aucun médicament n'est présent à la halte.
- Aucune exclusion n'a été nécessaire.
- Aucun incident mineur ou majeur n'est à déclarer.
- L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle.
- Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile.
- La planification des activités quotidiennes est effectuée lors des journées pédagogiques. Une discussion a eu lieu concernant l'ajout d'objectifs liés aux intérêts des enfants. La documentation des activités est également rassemblée dans un portfolio auquel les enfants ont accès.

Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire, de la séparation en deux groupes dans la cafétéria et dans le local de la halte, du lavage des mains ainsi que de la collation fournie par les parents.

Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance pour ce permis ainsi que pour les permis suivants : 2025029 et 2019283.

Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis pour chacun des permis, pour un total de 9 paquets. Les affiches portaient sur les thèmes suivants :

- Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants
- Diarrhée chez les enfants
- Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 avril 2026

Date

original signé par
Bernice Bossé

Le 08 avril 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"